COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENOUSE DU 14 NOVEMBRE 2013

Sur convocation en date du 7 novembre 2013, le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 14 novembre sous la présidence du Maire, Monsieur Raymond Degryse.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs François Collet, Nadine Darlot, Dominique Dupas, Yves Erfort, Alain Leclaire, Margarida Rodot et Nelly Chardon.

Karine Amhayar, Béatrice Imbert et Jean Claude Brancourt étaient excusés. Karine Amahyar avait donné pouvoir à M. Dominique Dupas.

Mme Maud Henry, secrétaire de mairie, assistait à la réunion. Secrétaire de séance : Mme Nelly Chardon.

Ordre du jour:

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2013 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Intercommunalité:

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de statuts pour la future communauté de communes du pays Chablisien. Le projet présenté a été réfléchi et étudié en collaboration avec les élus de la communauté de communes du Chablisien. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 3 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, approuve le projet de statuts proposés.

3) Projet de redécoupage des cantons :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de redécoupage des cantons. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- estime que le projet du futur canton de Chablis est totalement inapproprié, notamment les distances « extérieures » du territoire, des zones naturelles trop disparates. Le contact de proximité de l'élu sera détruit, ce qui entraînera un délaissement des habitants.
- Demande, sans contester la réduction du nombre de canton, un découpage moins technocratique, plus en harmonie avec le bassin de vie de la population.

4) Réforme des rythmes scolaires :

Vu le décret n°2013/77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

• Considérant que l'intérêt de l'enfant n'est pas prouvé,

- Considérant que cela abouti à ce que les enfants restent encore plus d'heures au sein de l'école,
- Considérant que la mise en œuvre et la venue d'animateurs compétents semblent être une difficulté majeure,
- Considérant que la modification des rythmes scolaires constitue un véritable devoir et une véritable ambition qui ne se traduisent pas dans cette réforme,
- Considérant qu'il appartient à l'Etat, par le canal de l'éducation nationale, d'assumer ses décisions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer ce nouveau dispositif et laisse toute sa responsabilité à l'Etat pour le mettre en œuvre par le biais de l'éducation nationale.

5) <u>Participation communale à la protection sociale complémentaire des agents de commune</u>:

A défaut d'informations suffisantes sur les modalités de cette participation, il a été décidé de ne pas en délibérer.

6) Affaires diverses, informations de M. le Maire :

- Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.
- Le repas des aînés de plus de 65 ans habitant la commune se déroulera le 30 novembre prochain.
- La fête de Noël organisée pour les enfants de Venouse, le 21 décembre.
- La journée des Maires du canton aura lieu le 11 janvier 2014 à Villeneuve saint Salves .
- La reprise du travail de M. Jean Luc Mangin, agent technique, en mi-temps thérapeutique est prévue à compter du 13 janvier 2014.
- Une enquête publique a été ouverte suite à la demande d'autorisation de la Tuilerie de Pontigny de renouveler son exploitation de carrière en bordure de la RN77.
- L'entreprise LOOK PUB quittera la commune début janvier.
- La commission de sécurité est passée le 5 septembre 2013 au Foyer Rural
- La cérémonie de présentation des vœux de M. le Maire, le 12 janvier.
- La société « ECMO » retenue pour les travaux sur le réseau pluvial (chemin de jéricho rue de la Biche) commencera l'étude en début d'année.
- Les travaux de trottoir rue de Pontigny sont reportés en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h 45

La secrétaire de séance, Nelly CHARDON



Le Maire, Raymond DEGRYSE